



Morestel le 31/07/2022

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, nous vous transmettons les informations concernant la reprise des activités du Centre Social.

Merci de lire attentivement ce courrier, et de respecter les consignes et particulièrement les dates prévues pour les inscriptions, qui varient selon les activités mises en œuvre.

Nous vous rappelons que la présence des parents est obligatoire pour toute inscription d'un enfant (pas d'inscription par téléphone, ni faite par les voisins, amis, ou autres).

La tarification étant presque toujours basée sur les revenus de chaque famille, nous vous demandons de vous munir d'un document actualisé indiquant votre « quotient familial ».

Veillez noter par ailleurs que l'accueil du Centre Social sera totalement fermé (téléphone ET accueil physique) du lundi 1er au dimanche 21 août.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Vous souhaitant de bonnes vacances, et dans l'attente d'une prochaine rencontre, nous vous adressons nos plus chaleureuses salutations.

Christine Léveillé
Directrice

INSCRIPTION MODE D'EMPLOI 2023-2024

Les inscriptions ne se font qu'à l'accueil du Centre Social et ne sont définitives qu'après paiement.

En plus des prix indiqués, l'adhésion familiale annuelle au Centre Social est obligatoire (12 € ou 15 € selon les communes)

AUCUNE PREINSCRIPTION AUPRES DES ANIMATEURS OU ANIMATRICES DES ACTIVITES N'EST POSSIBLE.

LA PRESENCE PHYSIQUE DE LA FAMILLE EST EXIGEE AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

(pas d'inscription par l'intermédiaire d'un tiers)

Selon les activités, les inscriptions débutent à des dates différentes

Pour les activités « périscolaire », « centre de loisirs 3-11 ans mercredi » et « action passerelle » : inscriptions à partir du mercredi 24 août à 13h30.

Pour l'activité Danse : inscription à partir du lundi 29/08 à 13h30

Coup de Pouce : inscription à partir du jeudi 01/09 à 13h30

Pour toutes les autres activités, inscriptions à partir du lundi 5 septembre à 13h30.

Le tableau joint indique, pour chaque activité, les dates de reprise, les lieux, jours et horaires précis.

Pour la plupart de nos activités, **une participation financière est demandée**, calculée à partir des revenus de chaque famille. Cette participation est exigée au moment de l'inscription (pensez à apporter votre nouveau quotient familial ou votre dernière feuille d'imposition). **Pour les activités à inscription annuelle ou trimestrielle, la participation est forfaitaire et aucune proratisation n'est possible en cas d'inscription ou d'arrêt en cours de période.**

En cas d'annulation de votre part, aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant une impossibilité.

AVANT TOUTE INSCRIPTION NOUS VOUS DEMANDERONS DE REGLER LA TOTALITE DES SOMMES DUES LES ANNEES PRECEDENTES